



**Concertation**

**Nationale**

de la Société Civile du Togo

Réseau national de la Société Civile togolaise

# TERMES DE REFERENCE

**CONSULTANT POUR L'ELABORATION / REDACTION DU RAPPORT D'EVALUATION  
GLOBALE DE LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE (MOE) DU SCRUTIN  
PRESIDENTIEL DE 2015**

Juillet 2015

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La société civile togolaise doit jouer sa partition dans la gouvernance électorale afin de garantir la crédibilité et la fiabilité des processus électoraux inclusifs et participatifs.

Le rôle de la société civile en matière électorale a été reconnu par les instruments internationaux (Déclaration de Paris, Accord de Busan, Protocol additionnel de la CEDEAO pour la démocratie, la gouvernance et les élections etc.) et les normes nationales (Constitution togolaise, le Code électoral etc.). Et pourtant, l'implication effective de la société civile dans les élections n'a commencé qu'en 2007 lors des législatives grâce à l'Accord politique global et à l'article 9 du Code électoral qui consacrent l'observation domestique des élections par la société civile accréditée par la CENI.

Le rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne pour l'élection présidentielle de Mars 2010 au Togo indique que l'observation du scrutin par les organisations togolaises de la société civile a été confiée à deux organisations. Le PNUD a coordonné plus de 3 000 observateurs émanant des plus importantes organisations non gouvernementales togolaises. Le Haut Commissariat aux Droits de l'homme (HCDH) a coordonné pour sa part plus de 5 000 observateurs émanant de la société civile. Enfin, une trentaine d'observateurs a été déployée par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), un organisme public. Enfin, le rapport indique qu'en dépit de l'article 24 de la Loi organique n° 2004-921 qui demande à la HAAC de veiller à l'accès équitable des partis politiques aux médias officiels d'information (y compris en dehors des périodes électorales), la HAAC n'a pas réagi à cette utilisation partisane des médias d'État. En 2013, lors des législatives, seul le HCDH avait déployé environ 600 moniteurs des droits de l'homme.

En effet, la crédibilisation des opérations électorales nécessite une synergie de toutes les parties prenantes au processus dont une bonne frange de la société civile. Depuis 2012, la CNSC Togo a mis en place une plateforme de la société civile spécialisée dans l'accompagnement des processus électoraux au Togo.

L'expérience travail en synergie a été concluante en 2013 dans le cadre de la mission d'assistance électorale à la société civile MAE financée par l'Union Européenne et mise en œuvre par le Gorée Institute (Organisation panafricaine pour la démocratie, la paix et la sécurité basée en Gorée au Sénégal).

A la lumière de ces faits, il convient donc de noter que des avancées sont enregistrées dans la conduite de l'observation nationale au Togo, notamment en matière de :

- Coordination de l'observation nationale de la société civile par des organisations nationales ou étatiques ;
- concertation et coordination des activités d'observation ;
- méthodologie et d'outils communs pour l'observation, la surveillance des médias, le monitoring de la violence et la formation ;
- standardisation des connaissances et des pratiques pour une meilleure transmission ;
- mémoire électorale disponible à l'endroit de toutes les parties prenantes ;
- réseau d'organisations de la société civile professionnel pour l'observation, ce qui pose le problème du traitement des accréditations dans un délai raisonnable ;

- réseau spécialisé dans l'activité de l'observation électorale pour collaborer de manière durable avec les organisations internationales ou régionales qui déploient des missions d'observation ;
- convergence des organisations de la société civile durant l'observation électorale ;
- mobilisation des ressources humaine et de mutualisation d'autres ressources ;
- mobilisation des financements conséquents pour l'atteinte de résultats tangibles ;
- réseau organisé pour le monitoring des médias et des organes de gestion des élections ;
- intégration des journalistes en tant que segment incontournable dans l'observation citoyenne ;
- stratégie, de vision dans une perspective de pérennisation des actions des organisations de la société civile pour influencer sur la réforme électorale et le processus démocratique.

Le défi majeur à relever a été la mise en œuvre réussie d'une mission d'observation domestique par la société civile togolaise. La CNSC Togo, qui compte aujourd'hui 68 organisations membres réparties sur toute l'étendue du territoire national, et sa plateforme SYCED avec ses 35 organisations et médias, dispose de l'expertise et la capacité technique et administrative qu'il faut pour attendre cet objectif.

La Synergie Citoyenne pour des Elections Démocratiques au Togo (SYCED) qui a été créée en 2012 est un projet de la Concertation Nationale de la Société Civile Togolaise (CNSC) qui a pour but de mettre en synergie l'expertise des organisations de la société civile ayant déjà pris part à l'observation électorale afin de conduire une observation professionnelle.

La vérification de la bonne conduite, de la transparence et de la régularité de l'ensemble du processus électoral par la CNSC à travers la SYCED a permis de faire une évaluation objective du processus électoral de 2015 afin de contribuer à renforcer la légitimité des institutions démocratiques. Ce monitoring citoyen a été fait sur la base de la Déclaration de Durban de juillet 2002 sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique et les Directives de l'Union Africaine et de la CEDEAO pour les missions d'observation et de suivi des élections, notamment :

- la liberté de mouvement sur le territoire;
- l'accréditation des membres de la Mission sans aucune discrimination ni restriction;
- la libre communication avec tous les partis politiques et tous les candidats, toutes autres associations ou organisations politiques et la Société Civile;
- la libre communication avec les électeurs hormis les cas de restrictions raisonnables prévus par la loi afin de protéger le secret du vote;
- la communication et la collaboration avec la Commission électorale nationale Indépendante (CENI) et toutes autres institutions impliquées dans le processus électoral;
- la collaboration avec la force sécurité élection (FOSEP) avec accès aux contacts des différents commandements sur le territoire national ;
- l'accompagnement de la CENI et de ses démembrés et la HAAC dans l'adoption des mesures correctives aux dysfonctionnements constatés par la mission d'observation ;
- le libre accès à tous les textes législatifs et réglementaires régissant le processus et l'environnement des élections ;
- le libre accès aux registres électoraux et aux listes des électeurs ;
- le libre accès à tous les bureaux de vote et centres de dépouillement.

La surveillance du processus électoral par les observateurs de la CNSC / SYCED est un instrument important de promotion de l'intégrité électorale. La CNSC / SYCED comprend une grande variété d'organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile — y compris des groupes civiques nationaux et locaux, des réseaux de citoyens, des groupes de défense des droits de l'Homme.

Les observateurs ont recueilli de l'information qui a permis de faire une analyse sur le déroulement du processus électoral, d'évaluer la qualité de l'élection et de proposer des mesures correctives aux parties prenantes. Ils ont été des protecteurs de l'intégrité électorale. Par leurs activités, ils ont encouragé la transparence et ont contribué à restaurer la confiance des citoyens envers l'intégrité du processus.

Les observateurs de la CNSC / SYCED ont été mieux équipés et suivis pour accomplir certains types de surveillance spécialisée par exemple en ce qui concerne le processus de plaintes, la surveillance des médias, la remontée des résultats et la conformité des actes des BV (Bureaux de vote) de la CELI (Commissions électorales locales indépendantes), de la CENI (Commission électorale nationale indépendante) et de la Cour constitutionnelle par rapport aux règles régissant les opérations électorales.

## **II. PRESENTATION DE LA CNSC**

Lancée officiellement le 15 juin 2002 à Tsévié (Togo), la Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC-Togo) est un réseau d'acteurs de la société civile (ONG, Associations, réseaux d'organisations et de fédération d'organisations citoyennes et de mouvements sociaux) du Togo.

A l'instar d'autres grands réseaux d'organisations citoyennes dans le monde, la CNSC Togo se définit comme un tissu de relations qui catalyse les volontés, stimule les idées, fait naître de nouveaux projets, de nouveaux partenariats, de nouveaux réseaux.

La CNSC Togo est avant tout un espace de dialogue entre les acteurs des organisations citoyennes de tout le pays. Elle fédère les acteurs individuels et les organisations, analysent des problématiques qui les concernent, cherchent des solutions et dégagent des positions communes.

Elle se veut aussi un interlocuteur auprès des institutions nationales et internationales sur des questions liées à la participation citoyenne pour la démocratie. Face aux défis auxquels le pays est confronté, la CNSC Togo fait des propositions pour l'amélioration des processus électoraux en vue de les rendre transparents, crédibles et inclusifs.

La CNSC est donc un observateur permanent des réformes et actions diverses pour pour la stabilité politique et social au Togo.

Elle doit a cet effet s'imposer comme un interlocuteur incontournable sur le double plan de la réconciliation et de la coopération pour la démocratie et le développement en synergie avec toutes les parties prenantes du débat politique au Togo.

### **III. PRESENTATION DE LA MISSION**

#### **3.1. Objectif de l'évaluation**

La présente mission d'évaluation a pour objectif d'évaluer les effets des actions entreprises dans le cadre de la MOE 2015 et offrir aux partenaires de mise en œuvre des pistes de réflexion pour la pérennisation des effets.

De manière spécifique la mission permettra d'apprécier :

- la performance de la mission en termes d'atteinte des résultats,
- le degré de satisfaction des bénéficiaires,
- les effets positifs et / ou négatifs de la mission;
- la durabilité des impacts.

#### **3.2. Résultat de l'évaluation**

Le résultat attendu de la mission d'évaluation est de fournir aux partenaires, d'une part, des éléments pour apprécier la mise en œuvre actuelle et, d'autre part, des pistes pour des actions futures.

#### **Tâches du prestataire**

- Proposer une offre technique retraçant surtout la méthodologie de la mission et la capacité du Consultant ;
- Proposer une offre financière;
- Produire et faire valider par les partenaires de mise en œuvre de la MOE un rapport d'évaluation.

#### **3.3. Documents à fournir au consultant**

##### **Livrables attendus**

- Rapport de la mission du Consultant ;
- Rapport d'évaluation de la MOE 2015 ;
- Annexes au rapport (outils d'évaluation).

### **IV. PROPRIETES ET DROITS**

L'ensemble des livrables sera la propriété de la CNSC. La gestion de la communication des données de la mission du Consultant est sous la responsabilité exclusive propriété de la CNSC. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe cadre et la cellule technique de la MOE 2015.

### **V. GARANTIE**

Le prestataire proposera une période de garantie durant laquelle il s'engagera à répondre à toutes les questions ou interrogations du commanditaire de l'étude.

### **VI. PERIODE DE REALISATION**

La mission doit durer un (01) mois et commencera dès la signature du contrat et l'attribution du marché par une notification de la mission.

## **VII. BUDGET**

L'enveloppe budgétaire pour cette mission est de 4 millions de FCFA au maximum.

## **VIII. MISSION DU CONSULTANT**

Le consultant retenu devra élaborer/rédiger le rapport d'évaluation globale (23 Décembre 2014-23 juin 2015) conformément aux dispositions de l'Union européenne prévues en la matière.

Il souhaité que le Consultant fournisse une proposition dans laquelle les éléments suivants sont clairement spécifiés:

- L'orientation méthodologie;
- Le plan de travail et calendrier
- L'estimation des honoraires et les modalités de paiement.

### **Profil requis**

- \* Le consultant devra avoir une solide connaissance du domaine
- \* Il doit avoir réalisé des missions similaires les cinq (05) dernières années

**Durée de la mission:** 1 mois

### **Dossier de candidature**

- \* Une offre technique
- \* Une proposition technique et financière
- \* CV détaillé.

Le dossier doit être envoyé par courrier électronique à : [cnsctogo@yahoo.fr](mailto:cnsctogo@yahoo.fr) ou [moetogo2015recrutement@gmail.com](mailto:moetogo2015recrutement@gmail.com) ou être déposé au siège de la CNSC sis au 697 Avenue Pya, au plus tard le mercredi **15 Juillet 2015 à 12 heures**.